



CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 19 JANVIER 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	12/01/2016
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	25
Absents :	04
Dont Procuration :	02
Vote à la majorité	
Pour :	24
Contre :	00
Abstentions :	03

L'An Deux Mille Seize, le mardi 19 janvier 2016, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le **12 janvier 2016**.

PRÉSENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(25)

REPRÉSENTÉS : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) – Mme MACHARES Chantal (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA).....(2)

ABSENTS : M. NOËL Jean-Philippe – M. LIBER Jean-Luc.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

02

ALLOCATION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROIS-RIVIERES

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget de l'exercice 2015 de la Commune de Trois-Rivières ;
- Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 22 avril 2015 portant allocation d'une subvention de fonctionnement pour le Centre Communal d'Action Sociale de Trois-Rivières (CCAS);
- Vu la Décision Modificative Budgétaire n°2 de l'exercice 2015 ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 657362 ;
- Vu le Budget 2015 du CCAS faisant apparaître un besoin de financement d'un montant de 30 000 € nécessaire à l'équilibre du Budget du Centre Communal d'Action Sociale de Trois-Rivières ;

.../...

.../...

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A la majorité, dont 3 abstentions : celles de Monsieur Jimmy FAUSTA et de Mesdames Laurence CHRISTOPHE, Chantal MACHARES (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA)

DÉCIDE

Article 1 :

D'ATTRIBUER une subvention d'équilibre pour l'exercice 2015 d'un montant total de trente mille (30 000) euros (€) au Centre Communal d'Action Sociale de Trois-Rivières.

Article 2 :

DE DIRE que cette somme sera versée par fraction durant cet exercice.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

02 FEV. 2016

La publication et/ou la notification
le

02 FEV. 2016

